



## INVESTIR INMMOBILIER

### Mode de fonctionnement

### OPTIONS / RESERVATIONS

#### 1°) Vérification de la disponibilité du lot

#### 2°) Mise sous option du lot pendant 72 heures maximum

Saisie **obligatoire** avant validation des informations client, savoir :

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Code Postal
- Ville

**Important** : une option ne peut être renouvelée pour un même client

#### 3°) Enregistrement définitif de l'option

Sous réserve de l'envoi dans les **72 heures** par fax de la copie du chèque ainsi que de la page **CONDITIONS PARTICULIERES** du contrat de réservation, passé ce délai le lot redevient automatiquement disponible.

N° fax : 02.31.85.85.29

#### 4°) Confirmation de la réservation

Un lot peut être directement réservé.

Saisie **obligatoire** avant validation des informations client, savoir :

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Code Postal
- Ville

En cas d'option préalable : seul le partenaire qui a « optionné » un lot peut le réserver sous conditions de ce qui précède. L'option étant validée, la réservation définitive doit être elle-même confirmée dans les **72 heures** par l'envoi du dossier complet de réservation à l'adresse suivante :

INVESTIR IMMOBILIER  
29, place Saint Sauveur – BP 60023  
14005 CAEN Cedex

Passé ce délai le lot redevient automatiquement disponible

### **5°) Validation de la réservation**

A réception du contrat et après contrôle des pièces, INVESTIR IMMOBILIER confirme au partenaire par mail sous 24 heures l'enregistrement de la réservation.

Dans les 24 heures qui suivent la réception et sa validation, le contrat est adressé en recommandé avec AR au client.

### **6°) Dossier de financement**

Le partenaire doit :

1. Déposer le dossier de demande de prêt auprès d'un organisme bancaire dans les 20 jours suivants la réservation confirmée.
2. Transmettre à INVESTIR IMMOBILIER par fax l'attestation de dépôt du dossier de prêt
3. Transmettre sous 15 jours l'accord de principe de la banque pour le financement à INVESTIR IMMOBILIER par courrier
4. Dans les 45 jours suivants la réservation transmettre à INVESTIR IMMOBILIER la copie de l'offre de prêt émise par la banque.
5. S'assurer de la transmission au notaire de l'offre acceptée par le client dès le délai de 11 jours écoulé.